

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juillet 2018</b>	<b>N° 2018-460</b>

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35  
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00  
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55  
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50  
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 6 juillet 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2018-460</b>

---

### **Programmation 2018 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Subventions - Adoption**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 3 ans, Bordeaux Métropole propose une programmation annuelle de subventions aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles : 21 quartiers prioritaires sont concernés, 14 communes, dont 2 ne disposant que de territoires de veille (dans lesquels les quartiers ne sont plus labellisés par l'État depuis la refonte des territoires en 2014), soit une population d'environ 60 000 habitants.

En 2015, année de signature du contrat de ville métropolitain, 150 000 euros ont été octroyés à une vingtaine d'associations. En 2016 et 2017, une enveloppe annuelle de 500 000 euros a été attribuée à une centaine de structures œuvrant dans le champ de la politique de la ville. Cette année encore, l'enveloppe reste inchangée, témoignant de l'effort de la Métropole pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, aux côtés des villes, de l'État et des autres partenaires du contrat de ville, notamment la Région, le Département et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Comme l'an passé, Bordeaux Métropole et l'État ont lancé un appel à projets commun en fin d'année 2017, reposant sur un dossier unique destiné à simplifier les démarches des porteurs de projet. Cette articulation entre les financeurs va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs est consulté lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine. Plusieurs temps de travail ont donc été menés, pour élaborer cette programmation :

- avec la mission ville de l'État pour un premier état des lieux des dossiers reçus ;
- avec les communes dans le cadre de rencontres partenariales systématiques permettant le partage de l'information sur les projets reçus (configuration ville, Bordeaux Métropole, Mission ville de la Préfecture et Délégué du Préfet, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, bailleurs, voire conseils citoyens). Ces réunions se sont tenues de fin février à fin mars. Puis une rencontre avec l'ensemble des chefs de projet, en présence de l'État, a permis de présenter et confirmer le tableau de la programmation ;
- avec les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant État, Bordeaux Métropole, Région, Département, CAF, ce qui a permis d'articuler les interventions financières de chacun ;
- avec les services internes de Bordeaux Métropole pour coordonner les interventions de la politique de la ville avec les politiques et les crédits de droit commun, dans le cadre d'échanges réguliers avec les

« référents » (groupe projet constitué en interne à Bordeaux Métropole réunissant de nombreuses directions).

130 dossiers ont été déposés auprès de Bordeaux Métropole en 2018 (165 en 2017). Cette légère baisse du nombre de demandes déposées est sans doute due à une meilleure compréhension du règlement d'intervention de la Métropole par les acteurs locaux qui ont mieux intégré les conditions d'éligibilité à l'aide métropolitaine, contrairement aux deux premières années.

Pour rappel, le règlement d'intervention politique de la ville pose un certain nombre de principes :

- l'action doit être d'envergure métropolitaine ou intercommunale. Une dérogation est possible sur les thèmes prioritaires comme la lutte contre l'illettrisme ;
- les crédits politique de la ville de la Métropole ne se substituent pas à des désengagements ou à des crédits de droit commun. Les crédits politique de la ville peuvent en revanche venir compléter des crédits de droit commun de la Métropole ;
- la nécessité de cofinancements des communes.

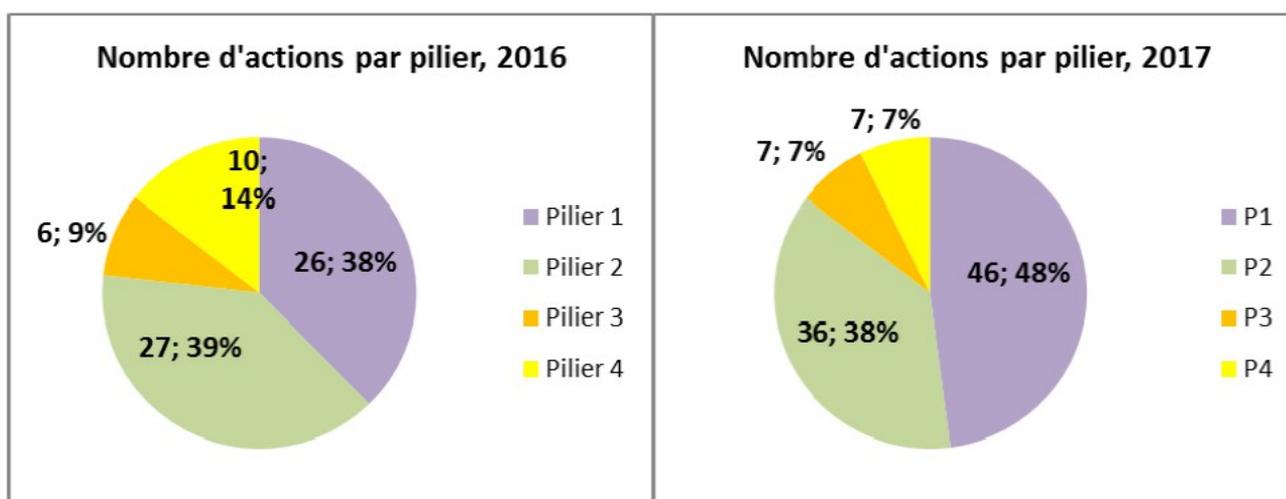
Par ailleurs, les périmètres éligibles sont les quartiers prioritaires et les quartiers de veille (anciens quartiers prioritaires). L'État ne retient que les quartiers prioritaires.

### 1. Bilan des 2 premières années de programmation 2016-17

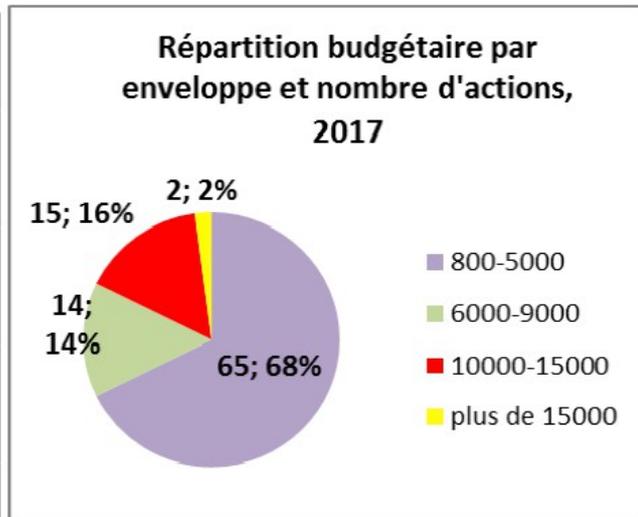
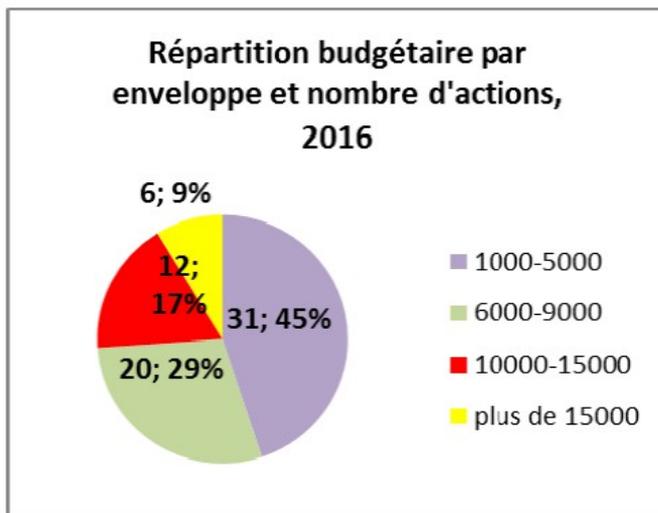
Lors du conseil métropolitain du 27 octobre 2017, le bilan des 2 premières années du contrat de ville métropolitain a été présenté. En complément des points saillants que ce bilan a fait ressortir et en anticipation de la démarche d'évaluation à mi-parcours engagée cette année, une analyse des actions soutenues par la Métropole en 2016 et 2017 permet d'éclairer la plus-value métropolitaine.

De manière globale, le nombre d'actions soutenues s'accroît. Plus de la moitié des actions financées en 2017 étaient des actions nouvelles.

En 2017, le pilier 1 (emploi) concentrait presque la moitié de l'ensemble des actions inscrites dans la programmation et 41 % des financements globaux. Ces chiffres confirment la priorité accordée aux questions de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle, portée par Bordeaux Métropole dans le contrat de ville métropolitain.



A enveloppe constante et avec plus d'actions, le montant moyen de subvention par action tend à diminuer. Ainsi, en 2016, moins de la moitié des actions soutenues par Bordeaux Métropole recevaient une subvention inférieure à 5 000 €, alors qu'elles étaient 68% en 2017.



En termes plus qualitatifs, les programmations de 2016 et 2017 ont accompagné des actions prioritaires pour la Métropole, notamment :

➤ Au titre du pilier 1 (emploi) :

- levée des freins à l'emploi, en particulier par la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs de base : outre le financement du CLAP (Comité de liaison des acteurs de la promotion), dont la subvention avait été renforcée en 2017, l'enveloppe a permis de financer des structures d'alphabétisation, FLE (Français langue étrangère) ou savoirs de base dans pratiquement toutes les communes ; un travail de recensement et de mise à plat des dispositifs a permis de lancer une démarche de coordination des acteurs à l'échelle métropolitaine ;
- expérimentation sur la réservation de places en crèche rive droite, visant à permettre aux femmes d'accéder rapidement à l'emploi, dont le bilan est en cours d'élaboration ;
- accompagnement de jeunes en création d'entreprise, par des solutions territorialisées, comme le social-lab sur la rive droite ou la coopérative jeunesse à Eysines et le Bouscat, qui a permis à 15 jeunes de 16-18 ans d'expérimenter l'entrepreneuriat le temps d'un été.

➤ Au titre du pilier 2 (cohésion sociale) :

- développement de permanences d'accès aux droits, avec l'ouverture de permanences d'Infodroits à Gradignan, commune qui n'était pas couverte par ce type de service, le renforcement des actions de l'Atelier graphite notamment en termes d'inclusion numérique, face à la dématérialisation des services publics (Bordeaux, Eysines, Lormont, Villenave d'Ornon) ;
- soutien à une association d'interprétariat, Intermed, dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale, visant à faciliter le dialogue entre professionnels et parents ;
- intégration des publics migrants, notamment des élèves allophones, avec le financement d'un projet de musiques par l'association Langage-toi, ce qui pose la question de l'interpellation de Bordeaux Métropole sur l'intégration de ces publics ;
- accès à des concerts de musique classique au cœur des quartiers prioritaires, par des musiciens professionnels, avec l'association Les Caprices de Marianne, qui a développé son action sur plusieurs communes de la Métropole.

➤ Au titre du pilier 3 (cadre de vie) :

- participation au financement de jardins partagés, aux côtés de la direction des Espaces verts de Bordeaux Métropole ;

- développement d'un dispositif mobile d'auto-réhabilitation accompagnée par les Compagnons bâtisseurs, en lien avec les bailleurs sociaux.
- Au titre du pilier 4 (valeurs républicaines) :
  - maintien voire renforcement des interventions de plusieurs acteurs incontournables en matière d'égalité femmes/hommes ou de lutte contre les discriminations, comme le CIDFF (Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles), Promofemmes ou Fête le mur ;
  - développement des interventions de l'association Enquête, dont l'objet est de transmettre aux enfants les notions de laïcité et de religions à travers la formation des intervenants grâce à la mobilisation d'outils pédagogiques innovants.

## 2. Programmation 2018 : 40% de nouveaux projets

Sur les 130 demandes de subventions déposées entre novembre 2017 (lancement de l'appel à projet commun avec l'État) et le 31 janvier 2018 (date butoir de dépôt), 40% des demandes concernent de nouveaux projets portés par des acteurs anciens ou nouveaux, qui se positionnent à l'échelle métropolitaine. L'ensemble des demandes atteint 850 000 euros.

Les principales caractéristiques de la programmation qui vous est proposée sont les suivantes :

- 93 projets sont retenus.
- La part consacrée à l'emploi, l'insertion et le développement économique reste prépondérante, témoignant ainsi de la priorité donnée à cet axe. On y retrouve notamment le soutien aux associations d'aide à la création d'entreprise, aux dispositifs facilitant la mobilité (auto-école sociale et solidaire), aux actions de découverte des métiers ou de formation professionnelle comme celle de Drop de Béton, de l'INSUP (Institut supérieur de formation professionnelle) sur le chantier de peinture d'un avion (Jaguar solidaire) ou encore de la Table de Cana qui offre une professionnalisation à des femmes très éloignées de l'emploi dans le domaine de la restauration, avec la possibilité d'obtenir un CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) en alternance chez de grands chefs bordelais (des étoiles et des femmes). Le soutien porte également sur le secteur de l'alphabétisation et acquisition des savoirs de base, en vue de favoriser la levée des freins à l'insertion, et ce sur l'ensemble des quartiers.

A noter également le soutien à la création d'une coopérative école lancée par le GIP GPV Groupe d'intérêt public Grand projet de villes. Ce dispositif innovant s'adresse à des personnes éloignées de l'emploi, qui ne sont pas en capacité d'intégrer une pépinière ou une couveuse classique, bien qu'elles aient un projet ou un talent particulier, à même de leur permettre de créer leur entreprise. Elles bénéficient d'une formation pré-qualifiante d'une durée de 2 mois, d'un statut d'entrepreneur salarié, sur une période de 24 mois maximum, ce qui leur laisse le temps d'évoluer et d'intégrer le cas échéant ensuite une pépinière ou une couveuse plus classique.

- Au chapitre de la cohésion sociale, la moitié du budget de ce 2<sup>e</sup> pilier est consacrée aux actions favorisant l'accès aux droits (permanences d'associations, maisons de la justice et du droit et des maisons des services publics, association d'interprétariat), l'autre grande partie étant fléchée sur des actions de médiation culturelle. Cette année, les questions de santé mentale sont prises en considération dans la programmation, avec le soutien à des associations offrant des consultations gratuites avec des professionnels.
- Concernant le pilier 3 (cadre de vie), le soutien à certaines actions est renforcé, comme l'auto-réhabilitation accompagnée portée par les Compagnons bâtisseurs. Au-delà de l'amélioration du logement, cette opération permet de créer une dynamique d'entraide et de lien social dans le quartier ou dans la cage d'escalier, via des ateliers de bricolage et des animations collectives mis en place par l'association. Elle permet également de repérer les difficultés des ménages et de valoriser les personnes en les aidant à réhabiliter elles-mêmes leur appartement. On retrouve également dans cet axe le soutien aux dispositifs de médiation sociale et de tranquillité publique.

- Enfin, sur le plan des questions d'égalité, de discrimination ou de citoyenneté qui composent le 4<sup>e</sup> pilier, plusieurs actions sont reconduites, notamment en matière de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi.

Concernant l'égalité femmes/hommes ou l'accompagnement spécifique aux femmes en difficulté, dont les actions sont déclinées dans les différents piliers, le budget consacré globalement à ces actions s'élève à 41 500 €.

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2017 et 2018.

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017-2018
Pilier 1 – emploi	78 000	163 100	200 700	182 700	- 9%
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	+7%
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	- 5%
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	+23%
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	-

Enfin, comme lors des années précédentes, les modalités d'intervention financière de la Métropole sur ce type de projets dérogent à la règle du versement échelonné de la subvention, compte tenu de la faiblesse des montants engagés et de la fragilité des opérateurs.

Compte tenu de la proximité des objectifs du soutien, Bordeaux Métropole propose de subventionner l'association Unis-Cité à hauteur de 1 000 € pour une action particulière. En effet, Unis-Cité œuvre pour la transition écologique et le développement durable en accompagnant les ménages à réduire la production de déchets et en sensibilisant le grand public aux gestes de prévention, via l'organisation des animations de quartiers pour communiquer, entre autres, sur le dispositif des Familles à énergie positive (FAEP) et l'animation de la semaine de restitution des juniors du développement durable. Les objectifs de cette action sont en totale adéquation avec ceux déclinés dans le plan Haute qualité de vie, adopté au conseil métropolitain du 7 juillet 2017.

Budget global de l'association (HT)	Montant de la subvention accordée par Bordeaux Métropole	%	Imputation budgétaire
108 922 €	1 000 €	1%	Réf. GDA : CAD 05 - Programme 05P087 - Opération 05P087O007 - Chapitre 65 - Article 65748

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au Règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 relative au Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au Contrat de ville de la métropole bordelaise 2015-2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son implication en matière de cohésion sociale

**DECIDE**

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2018 aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint.

**Article 2 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2018 :

- chapitre 65 – compte 65748 – fonction 551 pour un montant de 394 130 €,
- chapitre 65 – compte 657381 – fonction 551 pour un montant de 52 170 €,
- chapitre 65 – compte 657341 – fonction 555 pour un montant de 42 700 €,
- chapitre 011 – compte 62268 – fonction 555 pour un montant de 11 000 €

**Article 3 :** d'octroyer la subvention de 1 000 € à Unis-cité sur les crédits prévus au budget principal, chapitre 65 - Article 65748.

**Article 4 :** d'autoriser monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 JUILLET 2018</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,   Monsieur Jean TOUZEAU
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 JUILLET 2018</b>	

Opérateur	Projet	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Montant proposé 2018	Territoires
<b>Axe 1 : EMPLOI, INSERTION, ACTIVITE ECONOMIQUE</b>		<b>45 000</b>	<b>113 100</b>	<b>150 000</b>	<b>182 700</b>	
<b>- dont levée des freins :</b>		<b>25 000</b>	<b>55 000</b>	<b>71 000</b>	<b>91 700</b>	
ADIE (association pour le droit à l'initiative économique)	favoriser la création d'entreprise et l'employabilité des publics les plus éloignés de l'emploi avec le microcrédit accompagné (objectif 140 habitants accueillis, 35 financés, dont 30 jeunes)			5 000	5 000	permanences à Lormont, Talence, Le Bouscat, Bordeaux ; animations sur d'autres quartiers et public métropole
ADORA (association pour le développement et l'accompagnement en Aquitaine de l'orientation personnelle et professionnelle tout au long de la vie)	découverte des entreprises et de leurs métiers au service de jeunes et de leur insertion professionnelle (essentiellement des jeunes en prévention spécialisée)			3 000	2 500	Mérignac (Ambarès, Villenave d'Ornon, Bassens)
En route pour travailler	3C codes, conduite, culture (autoécole sociale et solidaire et définir un projet professionnel)		10 000	9 000	9 000	cofinancement demandé à Cenon, Lormont, Bassens, Floirac, Bordeaux / public métropole
Coop alpha - ALIOS formation	articuler gestes professionnels et savoirs de base (formation linguistique et plateau technique, pour 12 personnes d'origine étrangère, peu habituées au face à face pédagogique et n'entrant pas dans les dispositifs de droit commun d'apprentissage des savoirs de base, avec appui à l'insertion sociale et professionnelle)				7 000	Bordeaux, Lormont, Cenon, Floirac, Eysines, Le Bouscat (Talence)
ANJE (association de promotion de l'entrepreneuriat et de soutien aux porteurs de projets et entrepreneurs)	sensibilisation, détection, émergence et amorçage de projets de création d'entreprises des publics des quartiers en difficulté d'insertion économique ou en décrochage scolaire	5 000	5 000	3 500	3 500	Bordeaux, Pessac, Cenon, Floirac, Bassens, Talence (Lormont, Bègles, Mérignac)
CLAP (comité de liaison des acteurs de la promotion dans le Sud Ouest)	soutien à l'informatique liée à l'emploi (SILE) (évaluation du demandeur, création d'adresse mail, de CV, découverte des sites en lien avec l'emploi, création d'entreprise...)			4 000	4 000	cofinancement demandé à Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux / public métropole
Coop alpha	implantation de 2 coopératives jeunesse de services (offrir à un groupe de 15 jeunes de 16-18 ans de travailler en équipe pour tenter l'expérience de l'entrepreneuriat coopératif, durant les 2 mois d'été, en étant rémunérés)			3 000	4 000	Le Bouscat, Eysines, Lormont, Bassens, Cenon (Floirac)
CSDL (caisse sociale de développement local)	convaincre le banquier de financer mon projet (formation pour savoir présenter son projet et discuter avec le banquier et connaître les règles du jeu de l'entreprise, via des modules collectifs et individuels, à destination de porteurs de projet issus des QPV)				3 500	Métropole
Drop de béton	plusieurs actions : manifestations citoyennes (tournoi interquartiers, challenge aquitain urban rugby), proxi-rugby (orientation professionnelle et accès à l'emploi par la formation), rugby citoyeneté (découverte du rugby par ses valeurs auprès d'enfants de 6-17 ans, en pieds d'immeuble, ou pendant les vacances)		12 000	10 000	7 000	Mérignac, Bordeaux, Eysines, Floirac, Pessac, Talence / Métropole
GIP GPV	coopérative école "booster" (dispositif permettant à 12 personnes éloignées de l'emploi ayant un talent de créer leur propre revenu en intégrant une coopérative école, avec une période de 2 mois de formation pré-qualifiante, un statut d'entrepreneur salarié ou contrat CAPE, une sortie au bout de 24 mois maximum)				4 000	Bassens, Cenon, Floirac, Lormont
GIP GPV	espace textile rive droite (pôle ressource des initiatives de proximité sur la filière textile, situé en pied d'immeuble à Carriet, avec des activités mis en place par le collectif de femmes impliquées dans le projet accompagné par ATIS, système basé sur la réciprocité : accès gratuit au lieu pour créer leur activité contre engagement d'accueillir les habitants et de partager leur savoir-faire, en lien avec DIDEE pour la partie animation et Sew&Laine pour la partie technique)				4 200	Bassens, Cenon, Floirac, Lormont
Initiative Gironde	dispositif 45+ (aider les seniors à choisir l'entrepreneuriat comme remède contre le chômage, à partir d'une offre sur mesure de modules/ateliers/coaching accessible gratuitement)			5 000	5 000	Public Métropole
INSUP (institut supérieur de formation professionnelle)	L'art d'agir / PROCCREA (projet collectif de création artistique, projet personnel et professionnel, savoirs de base, alternance en entreprise, via la réalisation d'un ouvrage collectif, auprès de 30 jeunes de 16-25 ans, stagiaires de la formation professionnelle)		4 000	3 500	5 000	Cenon, Floirac, Lormont, Bassens
INSUP (institut supérieur de formation professionnelle)	chantier formation "jaguar solid'air" (chantier de peinture d'un avion, encadré par IFI, à destination de personnes éloignées de l'emploi, avec double qualification de niveau V, avec accompagnement socioprofessionnel)				2 500	Mérignac, Eysines, Le Bouscat
La table de Cana Bordeaux Entreprise Beausoleil	des étoiles et des femmes (permettre à 12 femmes éloignées de l'emploi dont 7 en QPV de se former, se professionnaliser pour accéder à un parcours professionnel dans la restauration, via un CAP à l'INFA de Gradignan en alternance dans les cuisines des plus grands chefs bordelais, avec un accompagnement social renforcé et levée des freins)				3 500	Gradignan, Talence, Bordeaux, Lormont

Musique de nuits diffusion	Forum du Rocher (offre de services permettant un accompagnement sur-mesure de porteurs de projet dans le champ des industries culturelles et créatives, tels que formations numériques, espace de co-working et ateliers, transfert de compétences, pépinières d'entreprises culturelles / Nouveauté 2018 : rendre le dispositif mobile afin qu'il puisse sortir du Rocher : coworkers au service des porteurs de projet des quartiers et une mission de service civique dédiée à la médiation numérique pour aider à la prise en main des outils numériques)	20 000	18 000	15 000	11 000	Rive droite et public métropole
CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser la création d'entreprise par les femmes dans les QPV (sensibilisation à la création d'entreprise à travers des ateliers, accompagnement à la création d'entreprise en suivi individuel mais aussi par l'action collective, dans le cadre du social/lab)		6 000	5 000	5 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont, Bassens, Bègles
CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser les parcours d'intégration des femmes immigrées (action en direction des femmes immigrées pour l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, via des juristes et des conseillères insertion, action en direction des professionnels associatifs accompagnant ce public pour travailler sur les représentations, action de communication pour valoriser les parcours réussis)			2 000	2 000	Bordeaux, Cenon
Sew et laine	textile, femmes et entrepreneuriat (accompagnement au service des personnes isolées, via des ateliers, visite de la textile pour acculturer à la démarche d'entreprendre, formation qualifiante, co-working)			3 000	4 000	Bordeaux, Eysines, Lormont, Mérignac
<b>- dont levée des freins liés à l'illettrisme :</b>		<b>20 000</b>	<b>58 100</b>	<b>79 000</b>	<b>91 000</b>	
AFL Bordeaux Nord	atelier d'apprentissage du français			4 000	4 000	Bordeaux Bacalan
Arema Rock et chansons	dispositif musical d'apprentissage de la langue française (dispositif innovant et ludique qui simplifie la démarche d'apprentissage, avec parcours personnels comprenant ateliers individuels et collectifs travaillant sur un répertoire de chansons françaises, stage collectif de perfectionnement autour de chants traditionnels relatifs au pays d'origine des apprenants, action de transmission vers les nouveaux bénéficiaires)			2 500	2 500	Talence
Association DIDEE des centres sociaux et culturels de Lormont	cours de français			1 500	1 500	Lormont
Association laïque du Prado – ALICE	les créations interculturelles autour des mots et des histoires, accompagnés de lecture à haute voix (rencontres autour du livre et de la lecture pour les familles de Sarcignan et au-delà, avec des lectures créatives et des gouters en famille afin de favoriser le lien parent-enfant-livre, avec une exposition à l'issue, des soirées lectures, des lectures pelouses grâce à un camion-lecture aménagé) / en lien avec Les petits débrouillards		4000	3500	3500	Villeneuve d'Ornon
ASTI Bordeaux	cours de français et alphabétisation (cours de français à destination des personnes de nationalité ou d'origine étrangère, assurés par une équipe bénévole de 50 formateurs animée par 8 coordinateurs, avec des cours en soirée et 4 niveaux d'apprentissage) / en lien avec Cultures du cœur			2 000	2 000	Bordeaux (70%) et autres communes (30%)
CSBN (Centre social et familial Bordeaux-Nord)	ateliers sociolinguistiques : apprendre, s'affirmer, agir ensemble (ateliers collectifs FLE, Alpha et savoirs de base, à destination de toute personne étrangère ou d'origine étrangère)				3 000	Bordeaux
Centre socioculturel Danièle Mitterrand d'Ambarès	ateliers savoirs de base (ateliers encadrés par une formatrice salariée assistée de bénévoles, en lien avec le CLAP, mise en place d'un contrat avec l'apprenant, mise en place de groupes homogènes)			4 000	4 000	Ambarès-et-Lagrave
CLAP (comité de liaison des acteurs de la promotion dans le Sud Ouest)	plate-formes d'accueil, évaluation linguistique, orientation, suivi (évaluer, positionner et orienter toute personne ayant des besoins relatifs aux savoirs fondamentaux, suivre le parcours de formation, rédiger des bilans individuels à destination des formateurs et prescripteurs, recenser les éléments nécessaires à l'ajustement de l'offre, élaborer les bilans, recenser l'offre de formation linguistique)	20 000	20 000	25 000	25 000	Métropole
Croix Rouge Française	lutter contre l'illettrisme, apprentissage de la langue française, citoyenneté et vivre ensemble (ateliers d'illettrisme, FLE, accompagnement à la scolarité des enfants du QPV et des enfants d'origine étrangère et jamais scolarisés)		2 100	1 500	1 500	Eysines
DEFI (défense des exclus par la formation et l'information)	apprentissage de la langue (cours de FLE et alphabétisation par groupes de niveau, réalisés par des bénévoles, coordonnés par 2 salariés - un sur chaque site -, avec atelier informatique)			2 000	2 000	Lormont, Bordeaux
EPA Centres socioculturels Villenavais	consolidation de l'offre "savoirs de base" (en lien avec le CLAP, 1er accueil des apprenants étrangers, apprentissage du geste graphique, atelier de différents niveaux, ateliers sociolinguistiques)				4 000	Villeneuve d'Ornon
EPAJG (établissement public pour l'animation des jeunes à Gradignan)	alphabétisation et Français langue étrangère (ateliers hebdomadaires, assurés par des bénévoles, encadrés par un formateur de l'IREP)			3 000	3 000	Gradignan

ESAAC (espace social et d'animation Alain Coudert)	atelier alphabétisation (apprentissage de la langue française à l'oral et l'écrit, par des méthodes adaptés aux groupes de niveaux - livre, CD, journaux, animations du centre -, animés par des bénévoles appuyés par une formatrice, sorties culturelles, actions d'informations sur la vie quotidienne, participation aux manifestations festives)			2 000		2 000	Pessac
foyer fraternel (FFCS)	atelier de français pour l'insertion sociale et professionnelle (apprentissage et perfectionnement de la langue pour les publics français et étrangers)		6 000	5 000		5 000	Bordeaux / public Métropole
GP intencité – centre social culturel du Grand Parc	langue française, accès aux droits (ateliers d'expression en français, par groupes de niveau, atelier informatique pour lutter contre la fracture numérique, groupe d'accueillants, permanences d'accès aux droits pour la vie quotidienne, accès aux droits vacances)		6 000	5 000		5 000	Bordeaux / public Métropole
L'autre rive	citoyenneté et apprentissage du français : le mensuel L'Echo des Collines et ses ateliers, illettrisme et FLE (ateliers de langue en groupe de niveau, visites culturelles ou d'institutions pour mieux connaître la société, textes oubliés par la classe Alpha dans l'Echo des Collines)		1 500	1 500		1 500	rive droite
La Colline (centre social et culturel de Cenon)	ateliers sociolinguistiques alpha FLE (projet d'intégration global, avec méthodologie du RadYa)					5 000	Cenon
Mix-cité centre social et culturel de Talence	ateliers sociolinguistiques pour encourager la citoyenneté et lutter contre les discriminations (ateliers en fonction de niveaux, avec supports multimédias, chorale avec les apprenants du FLE animée par l'Aréma Rock et chanson, animations)		7 000	6 000		6 000	Talence
Remue Ménages	lien familles école quartiers (accompagnement à la scolarité, avec signature d'un contrat avec le jeune pour l'aider à se construire en tant que citoyen, via des ateliers de méthodologie et activités, suivi scolaire, recherche de stages, accompagnement des parents)		7 000	6 000		6 000	Bègles
Ville de Bassens	projet de lutte contre l'illettrisme, d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à la langue française (ateliers FLE, permanences d'écrivain public)		1 500	1 500		1 500	Bassens
ZEKI	apprentissage des savoirs de base (cours de français, cours interactifs d'éducation civique, atelier du soir pour des cours de langue et de bureautique, cours de remise à niveau en mathématiques, auto-évaluation des bénéficiaires afin de favoriser la confiance en soi)		3 000	3 000		3 000	Bordeaux / public Métropole
<b>AXE 2 : COHESION SOCIALE</b>			<b>54 000</b>	<b>151 500</b>	<b>151 000</b>	<b>183 000</b>	
<b>- dont accès aux droits :</b>			<b>17 000</b>	<b>74 500</b>	<b>82 000</b>	<b>93 500</b>	
ALIFS (association du lien interculturel familial et social)	médiation juridique et appui à l'intégration (permanences juridiques, écrivain public, ateliers collectifs d'accès aux droits, permanences téléphoniques pour les professionnels, animation du réseau de lutte contre les discriminations de Bègles)		10 000	12 000	10 000	10 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Bassens, Floirac, Mérignac
ASTI Bordeaux	accès aux droits et à la citoyenneté (permanences juridiques, aide administrative, écrivain public, service de domiciliation du courrier, accompagnement individuel pour certaines démarches)					2 000	Bordeaux et public métropole
ASTI Pessac	accès aux droits et promotion sociale et culturelle des populations issues de l'immigration (accompagnement juridique et socio-administratif, valorisation des parcours et soutien aux démarches en matière d'insertion professionnelle, accompagnement scolaire et ateliers linguistiques, réseau Egalité et lutte contre les discriminations, ateliers bien-être)		2 000	2 000		2 000	Pessac et public métropole
Atelier Graphite	un écrivain public pour tous, promotion de l'accès aux droits et à l'emploi (permanences)		10 500	10 000		10 000	Bordeaux, Villenave d'Ornon, Lormont, Eysines
CDAD 33 (Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde)	accès au droit en maison de la justice et du droit (organisation et financement de permanences d'information et d'orientation juridique gratuite réalisées par des associations spécialisées d'accès aux droits, intervenant dans les 2 MJD et s'adressant à des publics en difficulté)		18 000	18 000		23 970	MJD Bordeaux et MJD des Hauts de Garonne / public Métropole
Centre de santé de la MSPB Bagatelle	plateforme santé jeunes (permanences d'accueil écoute orientation par un psychologue et un infirmier à destinations des jeunes et de leur famille, promotion de la santé auprès des jeunes de 11-25 ans sur leur lieu de vie, travail de rue dans les QPV en accompagnement des associations de prévention spécialisée et des centres d'animation, groupes de paroles, ateliers de sophrologie-réflexologie, ateliers de socioesthétique en groupe)		4 000	4 000		4 000	Talence, Villenave d'Ornon, Pessac, Bègles, Gradignan
CIDFF Gironde (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Gironde)	favoriser l'égalité femme-homme en développant l'accès aux droits et l'insertion professionnelle (permanences d'accès aux droits, ateliers d'insertion sociale et professionnelle, sensibilisation à la mixité des métiers auprès des jeunes et des professionnels)				3 000	3 330	Lormont, Floirac, Cenon, Bassens, Bordeaux, Eysines, Mérignac
Infodroits	permanences d'information juridique sur le territoire de la métropole (informatio juridique, orientation, aide à la rédaction de courrier, mission préventive, sous forme d'entretiens individuels ouverts à tous, gratuits et confidentiels, réalisés par des juristes diplômés) ; animations d'accès à la citoyenneté et au droit ("desviolences pas banales" à Mérignac et Bordeaux, "l'école mes parents et moi" à Mérignac, "cap vers l'autonomie" à Bordeaux)		7 000	15 000	15 000	13 000	Bordeaux, Cenon, Eysines, Mérignac, Bègles, Gradignan, Pessac, Floirac

La maison de Simone	poursuite des groupes de parole pour les femmes victimes de violences conjugales et des ateliers d'expression pour leurs enfants (animation de groupes une fois par mois, permettant aux femmes de retrouver un sentiment de compétences, de réinterroger le rôle et la place de chacun dans la famille et de favoriser l'exercice de la co-parentalité)		2 000	2 000	2 000	Pessac et public métropole
Mana	l'école des femmes : médiation et prévention (accompagnement des publics vers l'accès aux droits sanitaires et sociaux via l'accueil et l'orientation, la médiation sanitaire et sociale, la médiation scolaire ; développement d'actions de prévention de la santé à travers la médiation interculturelle - causeries, ateliers danse santé, ateliers d'art thérapie en direction des seniors, atelier jardinage-santé-transmission)		5 000	4 000	4 000	Bordeaux, avec publics rive droite et rive gauche autour du Lac
Intermed Gironde	interprétariat et médiation interculturelle (action découlant des travaux du groupe éducation du Contrat de ville, service d'interprétariat sociale et de médiation à destination des établissements scolaires qui en font la demande, validée par l'Education nationale)			8 000	8 000	Métropole (quartiers prioritaires et quartiers de veille)
ville d'Eysines	Maison des services publics (accueil et permanences d'accès aux droits)		6 000	6 000	5 400	Eysines et public alentours
ville de Pessac	Maison des services publics (accueil et permanences d'accès aux droits)		6 000	6 000	6 000	Pessac et public alentours
<b>- dont lien social, jeunesse, santé :</b>			<b>37 000</b>	<b>39 000</b>	<b>26 500</b>	<b>35 500</b>
AMI (accompagnement psychologique et médiation interculturelle)	accompagnement psychologie, médiation interculturelle en direction des migrants et de personnes en QPV dans la précarité et leurs enfants et conseil technique en direction des professionnels (consultations hebdomadaires en individuel et mensuelle pour les couples ou familles, avec un psychologue et un médiateur parlant la langue, conseils techniques et supervision pour les professionnels)				7 000	Bordeaux, Cenon, Lormont
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	accompagnement éducatif individualisé (accompagnement réalisé le plus souvent à domicile, par des étudiants bénévoles, auprès de jeunes de 5-25 ans), volontaire en résidence (jeunes en service civique impliqués tout au long de l'année scolaire dans un établissement scolaire, favorisant l'émergence de projets collaboratifs avec les élèves et participant à l'amélioration du climat et de la réussite des élèves)	17 000	20 000	10 000	6 000	Pessac, Bordeaux, Talence, Bègles, Bassens, Floirac, Lormont
Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)	rapprochement des jeunes des QPV et du campus				2 000	Talence, Pessac
CPCT (association gestion des centres psychanalytiques consultations et traitement Aquitaine)	CPCT rive droite (consultations gratuites avec des praticiens de la psychanalyse pour des jeunes de 11-25 ans des QPV)				2 000	Bordeaux, Cenon, Lormont, Floirac
CPCT (association gestion des centres psychanalytiques consultations et traitement Aquitaine)	CPCT lien social (consultations gratuites avec un psychanalyste pour des adultes et jeunes adultes en situation de précarité)				4 000	Eysines, Bègles, Bordeaux, Cenon
Langage-toi	musiques migratoires (collecte du répertoire musical d'enfants migrants, et leur valorisation avec les familles, contribuant à leur meilleure intégration, à destination des enfants en CADA et en UPE2A - unité pédagogique pour enfants allophones)			2 500	2 500	Bordeaux, Talence, Villenave d'Ornon (Bègles)
Mouvement le CRI	prévention des violences et conduites à risque chez les jeunes par l'éducation à la responsabilité et au consentement (conception, accompagnement, réalisation d'actions d'éducation, par la coordination, la médiation pédagogique et la gestion administrative du collectif Les ados et nous : actions dans les établissements scolaires et formations d'encadrants)				2 000	Métropole
Unis-cité Bordeaux	rêve et réalise (accompagnement pendant 8 mois de 16 jeunes en service civique ayant un projet d'entrepreneuriat, en imaginant et réalisant une mission d'intérêt général, avec formation à la méthodologie de projet par un coordinateur)	20 000	19 000	14 000	10 000	Public Métropole
<b>- dont accès à la culture :</b>			<b>0</b>	<b>38 000</b>	<b>42 500</b>	<b>54 000</b>
ALIFS (association du lien interculturel familial et social)	la médiation artistique au service de la citoyenneté (projets L'expression des habitants à Bordeaux - "marathon des arts" au Grand Parc, "vous me voyez" à Saint Michel, "héritage et transmission" au Lac - "le printemps des poètes" à Cenon, "égalité garçons-filles" à Floirac, "on ne naît pas fille ou garçon, on le devient" à Mérignac ; manifestations et rencontres interculturelles ; éducation artistique et culturelle en milieu scolaire ; AOC de l'égalité ; valorisation des collectes de mémoire orale relative à l'immigration)		10 000	10 000	10 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Mérignac
Les arts au mur Artothèque de Pessac	les arts hors murs (prêts d'œuvre, expositions, ateliers, interventions périscolaires, visites et sorties en famille, rencontres avec des artistes : "une œuvre chez moi" à Lormont, formation aux métiers des arts visuels, "papa où t'es?" à Mérignac, Pessac, "de l'un à l'autre" à Mérignac, Pessac, Talence, Lormont et Bordeaux sur le dialogue interculturel, "cliché" autour du renouvellement urbain de Saige, exposition "Hup hup hup Barbatruc" et visites, actions pédagogiques en milieu scolaire)		6000	4 000	6 000	Pessac, Bordeaux, Lormont, Cenon, Talence, Mérignac

Cultures du cœur Gironde	favoriser l'insertion sociale des personnes isolées et en situation de précarité en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs (actions de médiation et de permanences à destination des bénéficiaires, avec un projet - Des Liens - de concerts in situ avec débats autour des pratiques artistiques)			2 000		3 000	Bordeaux, Bègles, Cenon, Lormont, Mérignac, Talence, Villenave d'Ornon
Entre-Nous	les RENc'ARTS Nomades (rencontres artistiques itinérantes autour de l'improvisation théâtrale et dansée, avec une attention particulière pour les publics éloignés, dont une partie auto-organisée par les habitants eux-mêmes)					1 500	Lormont, Cenon, Ambarès-et-Lagrave
LE CARROUSSEL (LABCDFG)	La marche enchantée (manifestation festive en décembre de nuit dans le bois du quartier intercommunal du Bouscat/Eysines)			4000		5 000	Le Bouscat
Les petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud	la science en bas de chez toi (sensibiliser le public à la démarche expérimentale, en proposant des animations en pied d'immeubles, en lien avec les structures locales, spécialité "sport et science" avec Drop de béton à Mérignac et Talence), mission H (ateliers de connaissance sur l'être humain et le vivre ensemble, interrogeant les notions de diversité, d'égalité, de stéréotypes, de préjugés, de racisme, de genre, d'interculturalité)			9 000	7 000	7 000	Pessac, Talence, Gradignan, Bordeaux, Cenon, Villenave d'Ornon, Mérignac
Marlou films	éducation à l'image (à Bordeaux, initiation et formation d'un public d'enfants et de collégiens au cinéma d'animation et aux TIC, en réalisant un film, en proposant des expositions, des ateliers, sur le thème de la solidarité, en lien avec le centre d'animation ; à Lormont, stages de vidéo à destination d'enfants et adolescents sur le thème des réseaux sociaux, en lien avec le CCAS et les ALSH ; à Pessac, initier et former des enfants à la pratique de l'audiovisuel, en lien avec le cinéma Jean Eustache, avec la réalisation d'un DVD)			1000	1 000	1 000	Bordeaux, Lormont, Pessac
Parallèles attitudes diffusion (Rock School)	musiques et médiation, côté Rock (accompagnement à destination des jeunes de 14-30 ans des QPV pour développer leur projet musical, via la mise à disposition de mpoyens techniques, comme des studios de répétition, ainsi que des intervenants musiciens, via des concerts, travail sur l'écriture du rap)			8000	5 000	4 000	Floirac, Bordeaux, public Métropole
Les caprices de Marianne	concert musique classique dans les quartiers (concerts en bibliothèque, à la piscine au Grand Parc, avec un rappeur, concert en déambulation entre le Lidi et le jardin partagé de Bègles, concerts au centre social de Villenave d'Ornon, concert pour valoriser les jardins partagés de Mérignac, projet autour de la médiathèque à Pessac)					5 000	Bordeaux, Bègles, Villenave d'Ornon, Mérignac, Pessac
Ricochet sonore	événements participatifs (favoriser l'implication des habitants et développer une image positive des quartiers via des ateliers sur 4 événements en juillet/août dans le cadre de l'été métropolitain)					4 000	Cenon, Bassens, Lormont, Floirac
ZAZOU productions	trophée de l'improvisation (programme de pratique artistique autour du match d'improvisation théâtrale destiné aux élèves scolarisés dans des collèges en éducation prioritaire via des ateliers et des matchs dans et inter-collège, avec comme parrain Jamel Debbouze)					1 500	Bordeaux, Pessac, Eysines, Floirac
Regard 9 (Passage à l'art + 9-33)	classes en Bulles (modules d'éducation artistique et culturelle en BD) et projet Regard 9 qui fusionne les associations Passage à l'art et 9-33, via des ateliers à destination d'un public intergénérationnel, entouré d'auteurs de BD, avec en final le festival Regard 9 (qui fusionne avec Bulles en HdG)					7 000	Bordeaux, rive droite et public métropole
<b>Axe 3 : Cadre de vie</b>				<b>0</b>	<b>49 500</b>	<b>69 500</b>	<b>82 500</b>
CACIS (Centre accueil consultation information sexualité)	projet de santé communautaire auprès des femmes et des jeunes filles des aires de la communauté des gens du voyage (ateliers collectifs pour construire une éducation non sexiste, notamment auprès des adolescentes avec les escapades santé leur permettant d'accéder à l'information sur la vie affective et sexuelle, au même titre que les jeunes scolarisées dans les établissements scolaires)					2 000	Mérignac, Bordeaux
CEID (comité d'étude et d'information sur la drogue et les addictions)	dispositif mobile nocturne : prévention et réduction des risques en milieu festif (espace de repos mobile, stationnant à proximité des lieux festifs urbains, permettant d'accueillir des personnes vulnérables sous l'effet de l'alcool et autres produits psychotropes, la présence humaine sur ces lieux permet une pacification des espaces publics)			15000	10 000	10 000	Public Métropole
Compagnons bâtisseurs Aquitaine (CBA)	auto réhabilitation accompagnée mobile (accompagner une vingtaine de ménages résidant en QPV à travers la réalisation d'auto réhabilitation de leur logement, en créant une dynamique d'entraide autour d'eux, et renforcer les dynamiques de quartier via des ateliers de bricolage et des animations collectives)			10000	10 000	13 000	Floirac, Bassens, Cenon, Lormont, Eysines, Pessac, Mérignac
Le garage moderne	atelier participatif vélo et petit camion rouge (atelier mobile de réparation de vélos, pour aller au plus près des publics)					6 500	Bordeaux, Floirac, Talence (en projet : Cenon)

La Case (IPPO)	dispositif d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de prostitution dans l'accès à leurs droits fondamentaux et à la réduction des risques et des dommages liés à la pratique prostitutionnelle (accompagnement global du public prostitué, actions d'information, de sensibilisation et de médiation sociale et citoyenne auprès des riverains)			10 000	9 000	Public métropole
Les jardins de Raba	jardin de quartier de veille porté par les habitants				1 500	Talence
transfert des crédits à la direction des espaces verts	jardins partagés		17500	11 000	11 000	Métropole
Ville de Floirac	piscine de Floirac : lieu de médiation sociale et de fraternité (équipe de surveillance renforcée et 4 médiateurs présents sur les lieux pour prévenir d'actes de délinquance)		7 000	5 000	5 000	Floirac, Bordeaux, Cenon et alentours
Ville de Lormont	démarche développement social, tranquillité publique pour la mise en place d'une médiation sociale (suite du travail de diagnostic avec les bailleurs sociaux sur les problèmes d'insécurité et la GUP, avec l'idée d'adosser leur participation aux financements liés aux abattements TFPB et de s'engager dans la gouvernance de la médiation sociale, composée d'une équipe de correspondants de nuit et d'un coordonnateur)			10 000	10 000	Lormont
Ville de Talence	mise en place d'une démarche de médiation dans l'enceinte du stage nautique au cœur de Thouars (mise en place de 2 agents médiateurs en saison estivale, avec une action préventive sur les incivilités et la délinquance)			5 000	5 000	Talence et alentours
Ville de Talence	équipe de médiation sociale sur le quartier de Thouars (2 et bientôt 3 agents, en immersion sur le quartier, et démarche de médiation sur les situations conflictuelles individuelles ou de groupe, et permanences aux ateliers du Dôme)				10 000	Talence et alentours
<b>Axe 4 : Valeurs républicaines – Égalité, discrimination, laïcité</b>		<b>5 000</b>	<b>21 200</b>	<b>42 000</b>	<b>51 800</b>	
AIM	Accès à l'emploi et lutte contre les discriminations : une voie vers l'égalité des chances (approche globale par un accompagnement socioprofessionnel de 6 mois			15 000	18 000	Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont
La Cité's compagnie	espaces d'expression artistique et de médiation sociale (projet artistique intercommunal sur la thématique hommes/femmes au travers de 3 actions : un spectacle interactif "Les aventures de Khadija", des ateliers de genre, du théâtre forum, avec création collective d'un spectacle)				3 500	Lormont, Cenon, Pessac
Collectif pour l'égalité des droits	planète Lormont (festival)			2 000	2 000	rive droite
DEFI (défense des exclus par la formation et l'information)	accès à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire aux personnes immigrées (sorties culturelles, animations, charte des droits et devoirs du citoyen)			1 000	1 000	Lormont, Bordeaux
Enquête	formation d'éducateurs (professionnels et parents) pour aborder la laïcité et les faits religieux avec les enfants (accompagnement à la mise en place d'ateliers dans les centres sociaux et ALSH/TAP, réalisation de tutoriels vidéos à destination des éducateurs, pour leur donner les outils leur permettant d'intervenir auprès des enfants)		4 200	6 000	7 000	Métropole
Fête le mur Bordeaux Gironde Aquitaine	le tennis et le double dutch comme vecteurs d'insertion (favoriser la mixité dans les pratiques via des activités tennis en pied d'immeubles)		5 000	5 000	5 000	Pessac, Mérignac, Bordeaux
Les entreprises pour la cité	de l'école vers l'entreprise : favoriser l'égalité des chances (permettre aux jeunes des QPV de mieux connaître le monde de l'entreprise à travers des rencontres avec des collaborateurs, avec des rencontres auprès de collégiens, l'aide à la recherche de stages de 3e, et des cafés coaching pour les 18-25 ans)		2000	2 000	2 000	Bordeaux, Pessac
Oxygène	projet interculturel "rencontres d'ici et d'ailleurs" (favoriser l'accueil des migrants par la mixité sociale, via des ateliers dessin/peinture et couture, cuisine, etc., et repas, café des femmes, bourse aux vêtements... pour le public CADA)				2 300	Métropole
Promofemmes	médiation sociale et culturelle pour favoriser l'intégration des femmes d'origine étrangère et de leur famille à partir de leurs besoins et de leurs potentialités (accueil, cours de français et sorties, école des parents, traduction pour les écoles et les collèges, permanences d'accès aux droits, médiation santé, accompagnement auprès des parents, activités de convivialité, ateliers du musée d'Aquitaine et sorties culturelles, insertion professionnelle, citoyenneté)	5 000	10 000	10 000	10 000	Bordeaux et public métropole
SOS Racisme	permanences, testing, sensibilisation et information sur les discriminations et promotion de la fraternité			1 000	1 000	Bordeaux et Métropole
<b>TOTAL subventions</b>					<b>500 000</b>	

# Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€

Version 27/03/2018



Direction générale valorisation du territoire  
Direction générale adjointe aménagement  
Direction habitat et politique de la ville  
Service stratégies et solidarités urbaines

logo organisme (le cas échéant)

## CONVENTION 2018 - Subvention de fonctionnement entre « Nom de l'organisme » et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

**[Nom de l'organisme], [type]** (s'il s'agit d'une association indiquer « association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 »), dont le siège social est situé à ... représenté(e) par, **[ nom ], [ titre ]** dûment habilité aux fins des présentes par ...

**ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2018/xxxx du Conseil de Bordeaux Métropole du 15 juin 2018 **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

### **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et au regard des orientations du contrat de ville métropolitain, le programme d'actions **[ou le projet]** initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1– **[Nom de l'annexe]**, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

### **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **xxxx**.

# Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€

Version 27/03/2018

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions [ou le projet] décrit à l'Annexe 1 – **[Nom de l'annexe]**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « X € », équivalent à [...] % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de xxxx euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

## **ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention forfaitairement en une seule fois.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

# Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€

Version 27/03/2018

## ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

L'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août xxxx, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce. **[si l'organisme n'est pas soumis à la certification de ses comptes par un commissaire aux comptes, remplacer par : « les comptes annuels de l'organisme signés et paraphés par le Président (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) »]**
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

## ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d' « entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

# **Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€**

Version 27/03/2018

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, ce dernier peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées

# Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€

Version 27/03/2018

au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

## **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

## **ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

### **Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

### **Pour l'organisme bénéficiaire :**

Monsieur le Président  
Xxxx (adresse de l'organisme)

## **ARTICLE 14. PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

## **Fait à Bordeaux, le xx/xx/xx, en X exemplaires**

*[Prévoir autant d'originaux que de signataires + 1 pour le contrôle de légalité. Pour les autres exemplaires éventuellement nécessaires, avoir recours aux copies conformes.]*

**Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de  
fonctionnement > 23 K€**

Version 27/03/2018

**Signatures des partenaires**

**Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de  
fonctionnement > 23 K€**

Version 27/03/2018

**Annexe 1  
Projet**

**Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de  
fonctionnement > 23 K€**

Version 27/03/2018

**Annexe 2  
Budget prévisionnel**

*[Insérer le tableur Excel]*

# Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de fonctionnement > 23 K€

Version 27/03/2018

## Annexe 3 Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

### **Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

Nom de l'organisme bénéficiaire :

#### 1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

**Trame de projet de convention annuelle pour une subvention de  
fonctionnement > 23 K€**

Version 27/03/2018

**2. BILAN FINANCIER**

**2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé**

**2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:**

**2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :**

<p><b>Je soussigné(e), (nom et prénom) .....</b></p> <p><b>représentant(e) légal(e) de l'organisme,</b></p> <p><b>certifie exactes les informations du présent compte rendu</b></p> <p><b>Fait, le :                     à .....</b></p> <p><b>Signature :</b></p>
--